



SERVICE  
DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le 08/02/2024

ID : 046-284600012-20240202-DC\_20240202\_5-DE



## DÉLIBÉRATION N°5 CASDIS DU 2 FEVRIER 2024

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20240202-5

### CREATION DE POSTE

Sur convocation du 22 Janvier 2024, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Vendredi 2 Février 2024 à 14h30.

#### Etaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Claude VIGIE, Monsieur Christian PONS, Monsieur TERLIZZI Alfred, Madame Edith LAGARDE, Madame VACOSSIN Amélie, Madame LAPERGUE Françoise, Monsieur Jean Luc ESTRADEL (visioconférence)

##### Avec voix consultative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Commandant Clément RENAUD, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Jean Marc MATHIEU, Monsieur Eric GUIAVARC'H, Monsieur Denis CHOPIN, Sergent-chef Anais AHFIR

##### Assistaient également :

Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU

##### Etaient absents / excusés :

Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Pierre MOLES, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Jean Luc MARX, Madame Véronique ARNAUDET, Madame Claire RAULIN, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Mireille FIGEAC, Madame Marie France COLOMB, Madame Marie José SOURSOU, Monsieur Jean Marie COURTIN, Monsieur Daniel JARRY

---

**Vu** les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

**Vu** les articles L313-1 et L542-2 du code de fonction publique

**Vu** la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

Considérant qu'au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours, les recrutements et les avancements de grade des personnels titulaires de la fonction publique sont arrêtés par le Président du Conseil d'Administration, dans le respect des lignes directrices de gestion et sur proposition du Directeur Départemental. Ces nominations ne peuvent intervenir qu'après création des postes correspondants par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la vacance du poste n°29 (Opérateur Formation/Volontariat/Technique), en interne, un agent titulaire relevant du SDIS46 a été retenu ; afin de remplacer cet agent et de maintenir l'effectif de sapeurs-pompiers professionnels, Il vous est proposé la création **d'un poste de caporal-chef**, à temps complet, au titre de l'année 2024, pour occuper un poste n°36 (Equipier ou Chef d'Equipe).

Par conséquent, le CASDIS adopte la modification du tableau des effectifs, au titre de l'année 2024, comme suit :

Suppressions de postes						Créations de postes					
Au titre de l'année 2024						Au titre de l'année 2024					
Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet	Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet
						Sapeur-Pompier	caporal-chef	GT2C	C	1	01/03/2024

**Détail du vote :**

Présents : 12  
 votants : 12  
 Pour : 12  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
 Cahors, le 2 Février 2024

**Pascal LEWICKI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.